

BUDGET PRIMITIF 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

En vertu de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités locales doivent voter leur budget avant le 15 avril de l'année, hormis le cas du renouvellement de leur assemblée délibérante avant le 30 avril.

Le projet de budget doit respecter les prescriptions de l'article L 1612-4 du C.G.C.T. : « *le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.* »

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2021 s'élève à 75 173 135.30 € avec une section de fonctionnement à 46 937 292.25 € et une section d'investissement à 28 235 843.05 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	46 937 292,25	43 463 476,97
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 473 815,28
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		46 937 292,25	46 937 292,25

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	21 706 269,45	27 042 841,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 841 379,86	1 193 001,87
	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 688 193,74	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		28 235 843,05	28 235 843,05

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	75 173 135,30	75 173 135,30
------------------------	----------------------	----------------------

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif (BP) de la section de fonctionnement atteint 46 937 292.25 €, et se compose de la manière suivante.

Les comparaisons entre BP se feront entre 2019 et 2021 dans la mesure où l'élaboration du budget 2020 a été impactée par la situation sanitaire.

a. Les recettes de fonctionnement

La présentation, ci-dessous, fera mention des recettes hors excédent de fonctionnement de 2020 qui, pour rappel, s'élève à 3 473 815.28 €.

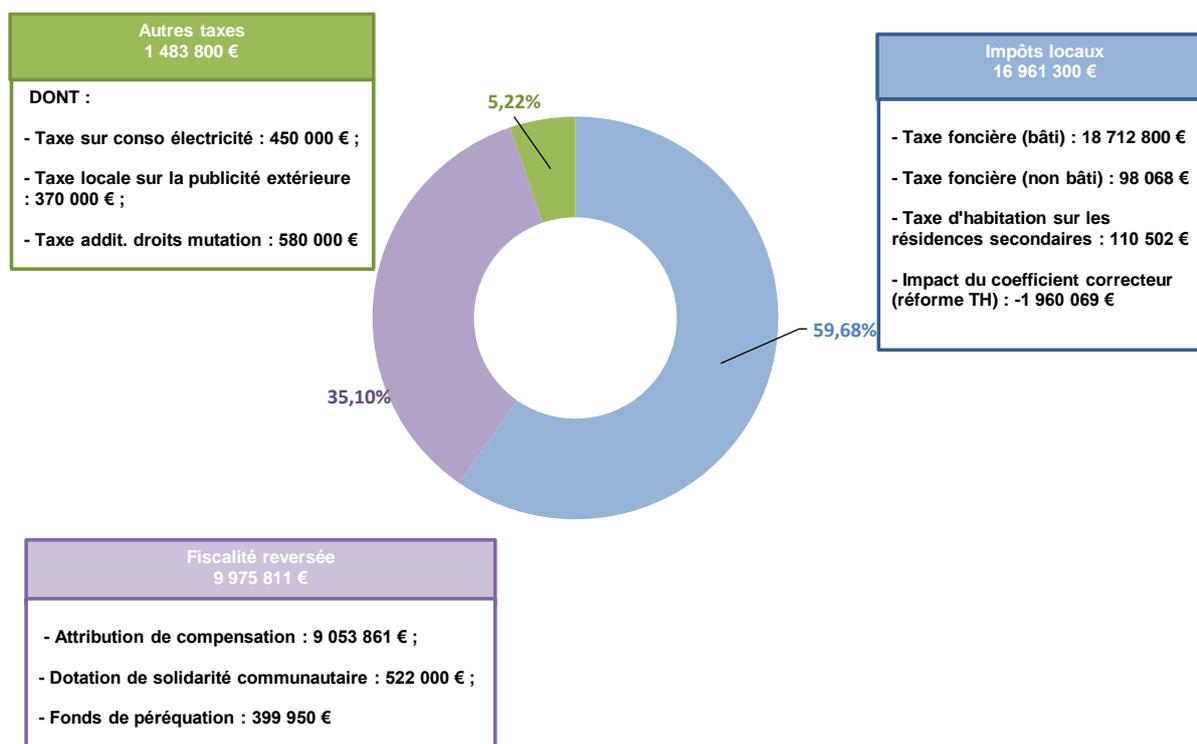
Recettes de fonctionnement		Rappel budget 2019	Rappel budget 2020	BP_2021	Variation 2021/2019
013	Atténuation de charges	1 301 792,63	916 698,00	956 315,00	-26,5%
70	Produits des services	1 399 423,00	1 045 639,92	1 162 106,80	-17,0%
73	Impôts et taxes	30 021 800,60	30 125 590,00	28 420 911,43	-5,3%
74	Dotations et participations	10 192 599,70	9 701 071,00	11 746 399,00	15,2%
75	Autres produits de gestion courante	273 600,00	242 775,00	200 000,00	-26,9%
76	Produits financiers	559 061,33	559 061,33	559 061,33	0,0%
77	Produits exceptionnels	147 500,00	230 683,41	410 683,41	178,4%
78	Reprises sur provisions	7 085,00	37 515,00	8 000,00	12,9%
Recettes réelles		43 902 862,26	42 859 033,66	43 463 476,97	-1,0%
042	Opérations de transferts entre section				
043	Opérations a l'intérieur de la section	-	-		
Recettes d'ordre		-	-		
Total recettes de fonctionnement		43 902 862,26	42 859 033,66	43 463 476,97	-1,0%

Hors excédent de fonctionnement reporté, ces recettes s'établissent à 43 463 476.97 €, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de 2019.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec une prévision à 28 420 911.43 €, ce chapitre représente 65.39% des recettes réelles de fonctionnement selon la ventilation suivante :



Les impôts locaux :

Consciente de la forte pression fiscale pesant sur les ménages, la municipalité a déjà procédé à plusieurs abaissements du taux d'imposition sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (3% en 2017, 5% en 2019 et 2% 2020), après avoir déjà procédé à plusieurs abaissements du taux d'imposition sur la taxe d'habitation (10% en 2014 et 5% en 2015).

Pour 2021 et en adéquation avec le programme municipal pour la nouvelle mandature, il a été décidé de procéder à une baisse du taux communal d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2%.

Le taux d'imposition communal de cette taxe évoluera donc de 42.16 % à 41.32%, pour la part communale.

Il est à noter que, suite à la réforme portant sur la taxe d'habitation, et conformément à l'article 1640G du code général des impôts, et à compter de 2021, le taux de foncier bâti du Département (22,26%) est transféré au bloc communal et s'additionne de façon figée avec celui-ci (taux voté comprenant la part départementale = 63,58%, diminution de 1,31%).

Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties demeure inchangé à 79.73%, pour la part communale.

Les hypothèses retenues quant à l'estimation de ces produits ont été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Les montants figurant au BP 2021 tiennent compte de la notification des bases fiscales au sein de l'état 1259 COM 2021.

Mise à part la baisse de taux, le produit fiscal est en baisse en conséquence de l'abattement de 50% sur les valeurs locatives des entreprises industrielles. Cette mesure fait l'objet d'une compensation imputée au chapitre 74 – Dotations et participations.

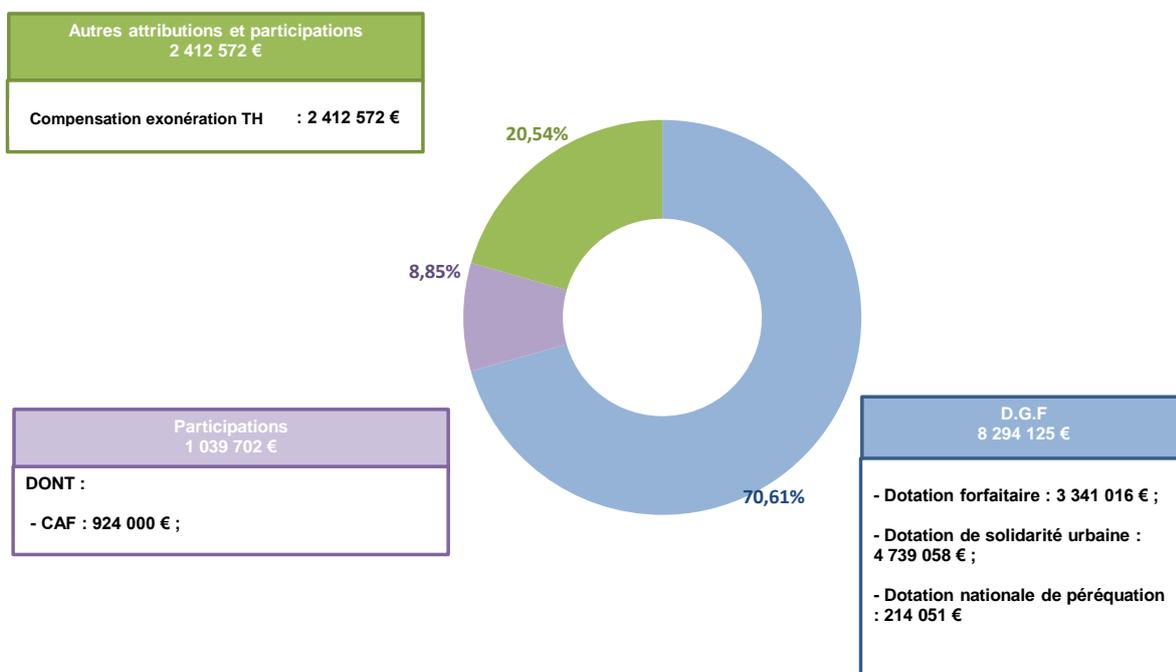
Les droits de mutation :

Les produits perçus au regard des ventes immobilières réalisées sur le territoire d'Hénin-Beaumont sont des produits volatiles qu'il faut estimer prudemment. Néanmoins, nous observons depuis deux ans, une importante progression de ces droits de mutation (2019 : 0.60 M€ ; 2020 : 0.77 M€) révélatrice d'un dynamisme soutenu du secteur immobilier.

Il a donc été jugé opportun de réévaluer les produits attendus à 580 000 €, ce qui demeure prudent.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

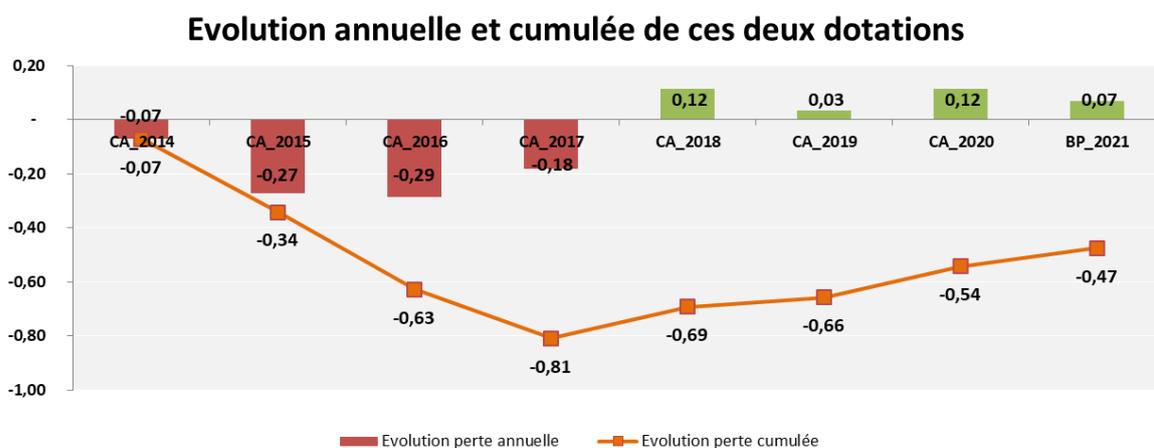
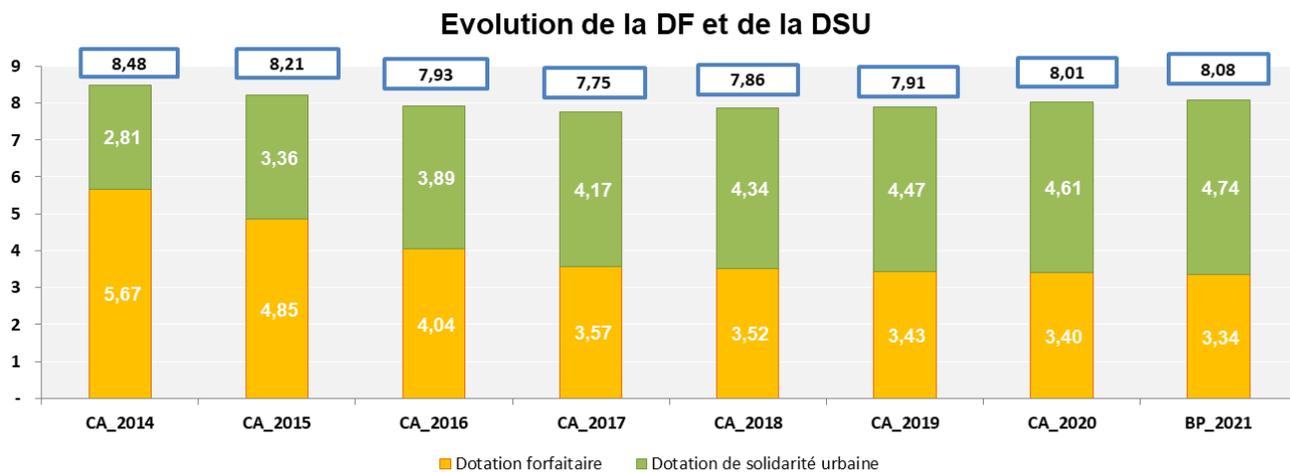
Ce chapitre budgétaire est estimé à 11 746 399 € et représente 27.03% des recettes réelles de fonctionnement.



Les deux principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

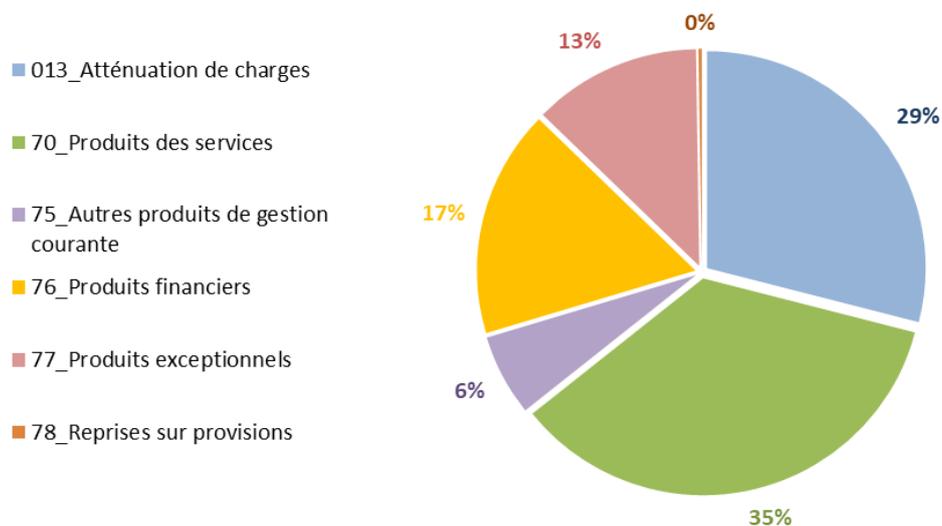
Une compensation fiscale de 2 412 572 € est perçue au titre de l'abattement de 50% appliqué aux valeurs locatives des entreprises industrielles.

Selon nos estimations, l'augmentation de la DSU sera supérieure à la baisse de la DF.



3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 7.58% des recettes réelles de fonctionnement.



Le chapitre 70 « Produits des services »

Les recettes attendues sont valorisées à 1 162 106.80 € selon les prévisions d'une année dite « normale » à l'exception des recettes tirées des voyages scolaires qui ont été annulés et des réservations de salle sur le premier semestre.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Ces produits proviennent, essentiellement, des revenus locatifs des biens immobiliers dont la Ville est propriétaire.

Le chapitre 76 « Produits financiers »

Il s'agit de l'annualité du fonds de soutien à la sortie des emprunts toxiques de 559 061.33 €. Le versement aura lieu jusqu'en 2028.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Il s'agit de recettes que la Ville serait en droit de percevoir à la suite d'actions en contentieux, d'indemnités d'assurance à la suite de dommages ou d'avoir sur facture.

Le chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions »

Il s'agit de la reprise d'une provision constituée au titre d'un litige.

b. Les dépenses de fonctionnement

La présentation, ci-dessous, intègre un virement à la section d'investissement de 6 799 120.28 €.

Dépenses de fonctionnement		Rappel budget 2019	Rappel budget 2020	BP_2021	Variation 2021/2019
011	Charges à caractère général	8 438 077,08	8 641 650,32	9 268 702,93	9,8%
012	Charges de personnel	26 017 020,85	24 730 000,00	23 575 000,00	-9,4%
65	Autres charges de gestion courante	2 486 543,98	2 555 694,79	2 679 585,63	7,8%
66	Charges financières	1 729 204,74	1 599 740,68	1 457 383,41	-15,7%
67	Charges exceptionnelles	188 800,00	346 748,00	157 500,00	-16,6%
68	Dotation pour risques et charges	4 291,00	-	-	
		-			
Dépenses réelles		38 863 937,65	37 873 833,79	37 138 171,97	-4,4%
023	Virement à la section d'investissement	9 374 473,89	4 555 053,39	6 799 120,28	-27,5%
042	Opérations de transferts entre section	1 533 115,04	3 000 000,00	3 000 000,00	95,7%
043	Opérations à l'intérieur de la section		-		
Dépenses d'ordre		10 907 588,93	7 555 053,39	9 799 120,28	-10,2%
Total dépenses de fonctionnement		49 771 526,58	45 428 887,18	46 937 292,25	-5,7%

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 37 138 171.97 € représentant une diminution de 4.4% au regard du budget voté en 2019.

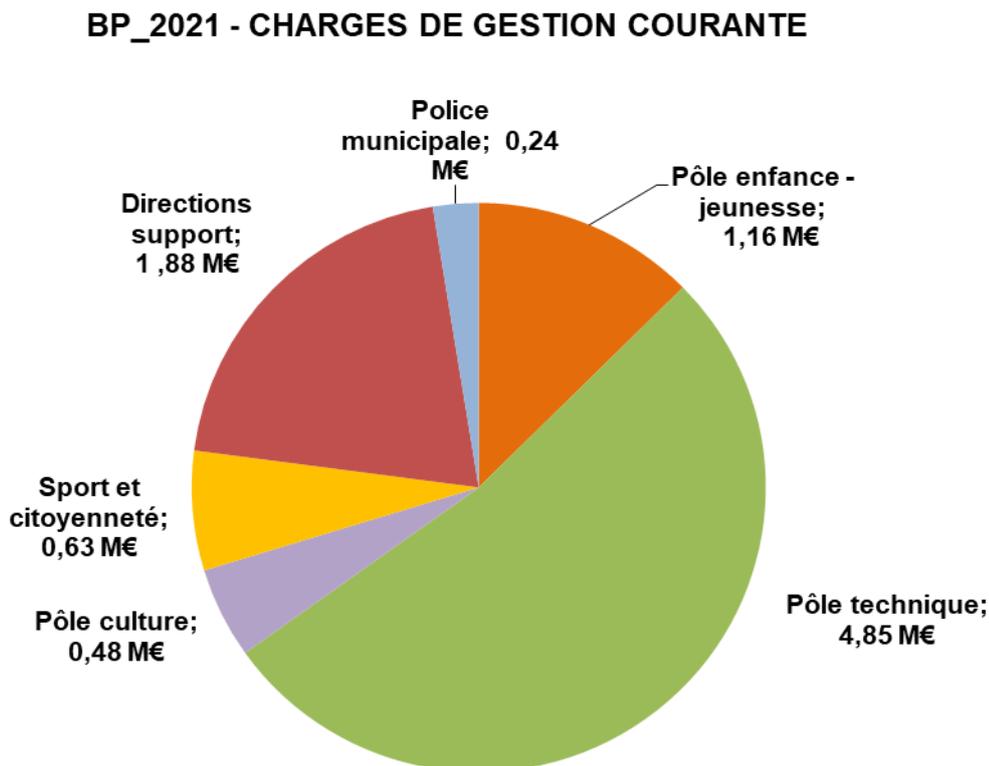
Alors même que la Ville n'est pas soumise à la contractualisation avec l'Etat, la recommandation inscrite dans la loi de programmation des finances publiques est plus que respectée, les dépenses réelles de fonctionnement étant à la baisse.

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au titre de l'exercice 2021, le budget s'élève à 9 268 702.93 €, soit une augmentation de 830 625.85 € (+9.8%) par rapport à 2019.

Le chapitre 011 représente ainsi 24.96% des dépenses réelles de fonctionnement.

La répartition des dépenses à caractère général est la suivante (en M€) :



Pour 2021, les directions ont été dotées d'un budget leur permettant de fonctionner selon une année normale.

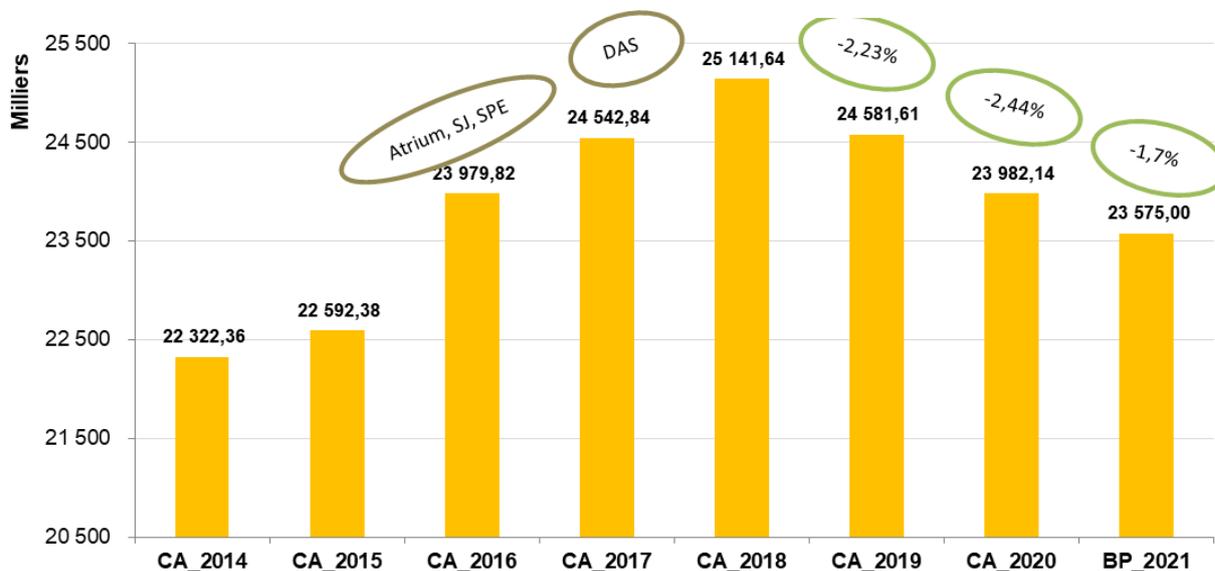
La progression du budget des directions « support » fait suite à une réorganisation interne qui implique le transfert des services urbanisme et foncier du pôle technique vers la direction juridique et de la commande publique.

L'augmentation du budget de la police municipale émane de la mise en œuvre d'un contrat de maintenance de la vidéoprotection ainsi que de la création d'un service de protection animale.

La progression des crédits du pôle technique s'explique par la prise en charge d'un sinistre à l'école Rousseau (l'affaissement du terrain) qui par ailleurs fera l'objet d'une prise en charge par notre assureur.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

Le prévisionnel s'établit à 23 575 000 € et représente 63.48% des dépenses réelles de fonctionnement.

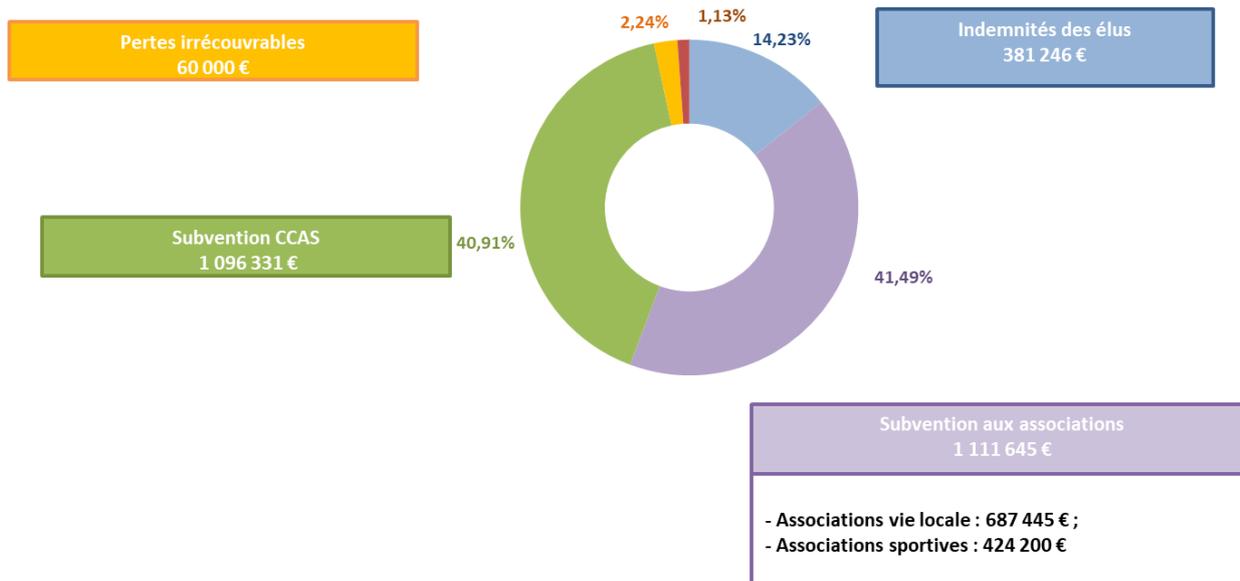


En 2021, l'optimisation des charges de personnel se poursuit tout en préservant la politique de renforcement de l'encadrement intermédiaire préconisée par la Chambre Régionale des Comptes.

	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017	CA_2018	CA_2019	CA_2020	BP_2021
012_charges de personnel - périmètre constant	22 322 357	22 592 379	22 522 047	22 464 122	21 250 228	20 690 545	20 184 718	19 842 043
<i>Evolution à périmètre constant</i>		1,2%	-0,3%	-0,3%	-5,4%	-2,6%	-2,4%	-1,7%
Service petite enfance			961 596	1 174 526	1 180 187	1 123 384	1 097 402	1 078 772
Service jeunesse			414 283	541 786	582 882	588 969	574 570	564 816
Atrium			81 889	362 408	363 128	383 961	374 574	368 215
Service des affaires scolaires					1 765 215	1 794 756	1 750 879	1 721 155
TOTAL - 012_charges de personnel	22 322 357	22 592 379	23 979 815	24 542 842	25 141 640	24 581 615	23 982 143	23 575 000

3) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 679 585.63 € et représente 7.22% des dépenses réelles de fonctionnement.



En matière de subventions aux organismes externes, il se caractérise par :

- Stabilité de l'enveloppe budgétaire consacrée au subventionnement des associations locales et sportives.
- Maintien de la subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales.

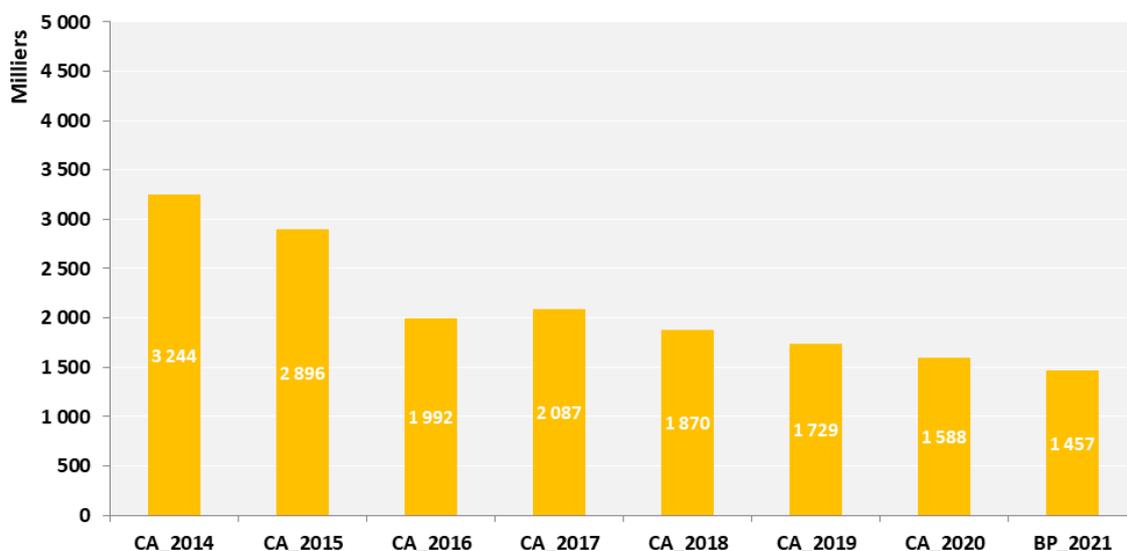
En ce qui concerne la formation des élus, il est à noter que les 10 000 € votés en 2020 et non consommés ont été reconduits en 2021.

Aux 10 000 € s'ajoutent 7 000 € de mesures nouvelles 2021.

4) Chapitre 66 – Charges financières

1 457 383.41 € sont consacrés au remboursement des charges d'intérêts de la dette ce qui représente 3.92% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette part est en diminution depuis 2014.

Evolution de la charge d'intérêt de la dette



5) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 157 500 € et représente moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Après avoir été impacté en 2020 des dispositions exceptionnelles prises en faveur des commerçants, ce chapitre revient à son niveau habituel.

Ce chapitre concerne les annulations de titres sur exercices antérieurs et sur exercice en cours ainsi que les subventions exceptionnelles versées au tissu associatif.

6) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2017-101.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement totalise 28 235 843.05 €.

Dans la mesure où l'exécution 2020 n'a que faiblement été impactée par la crise sanitaire de 2020, les comparaisons contrairement à la section de fonctionnement seront effectuées par rapport à 2020.

a. Les recettes d'investissement

La présentation, ci-dessous, ne fait pas mention des restes à réaliser en recettes de 2020 pour un montant de 1 193 001.87 €.

Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2021.

Recettes d'investissement		Rappel budget 2019	Rappel budget 2020	BP_2021	Variation 2021/2020
13	Subvention d'investissement	2 498 189,64	960 480,57	3 005 164,37	212,9%
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	3 000 000,00	3 350 000,00	11,7%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 052 837,01	1 612 042,14	1 513 267,26	-6,1%
1068	Excédent de fonct. capitalisés	5 974 600,92	9 428 434,13	5 336 571,73	-43,4%
45	gestion des périls pour autrui		200 000,00	250 000,00	25,0%
21	immobilisations corporelles			12 017,54	
Recettes réelles		10 025 627,57	15 200 956,84	13 467 020,90	-11,4%
024	Produits des cessions d'immobilisation	1 000 000,00	2 469 997,72	776 700,00	-68,6%
021	Virement de la section de fonctionnement	9 374 473,89	4 555 053,39	6 799 120,28	49,3%
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 533 115,04	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
Recettes d'ordre		14 907 588,93	13 025 051,11	13 575 820,28	4,2%
Total recettes d'investissement		24 933 216,50	28 226 007,95	27 042 841,18	-4,2%

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 13 467 020.90 €, hors produits de cessions.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2021 s'établissent à 1 413 267.26 € de FCTVA et 100 000 € de TA.

A noter qu'en ce début d'année 2021, la commune a mandaté un cabinet pour une mission d'optimisation de la régularisation de TVA par le biais du FCTVA.

Le résultat de cette étude étant incertain, la ville n'a pas procédé à son inscription au BP. Mais l'aboutissement de cette analyse fera l'objet d'une décision modificative si nécessaire.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Ce compte s'établit à 5 336 571.73 € conformément à la délibération prise concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2020. Il sert à couvrir le déficit de la section d'investissement constaté à la clôture 2020 ainsi que les restes à réaliser.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

La commune, compte tenu des notifications reçues et de leur modalité de versement, estime les perceptions à hauteur de 1.19 M€ en RAR 2020 et 3.01 M€ en nouveaux crédits.

	RAR_2020	BP_2021
VIDEOPROTECTION	0,15	0,04
PLAN LUMIERE	0,57	0,44
VOIRIE - DIFFUS	0,14	0,08
AMENAGEMENT DE LA GARE		0,52
ILOT CARNOT	0,28	0,35
SPORT	0,05	0,06
COMPLEXE LEO LAGRANGE		1,52
	1,19	3,01

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 3 350 000 €.

La volonté de la municipalité demeure de recourir le moins possible au financement par emprunt et donc de financer ses projets par l'optimisation des fonds propres et l'obtention de subventions.

L'équilibrage de la section d'investissement a donc été effectué en tenant compte d'un emprunt maximum à hauteur de 3.35 M€ plaçant son besoin sous la barre des 3.5 M€ que représente le remboursement de la dette en capital.

L'endettement de la Ville sera donc maîtrisé.

5) Chapitre 024 – cessions d'immobilisation

Les prévisions de ventes de patrimoine s'élèvent à 776 700 € en 2021 intégrant :

- 194 rue Montpencher : 165 000 € ;
- 540 boulevard de Herne : 53 000 € ;
- 70 rue Napoléon Demarquette : 443 700 € ;
- Cité de la Perche – parcelle AH1847 : 75 000 €
- Autres cessions : 40 000 €

6) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre sections

Il s'agit de la contrepartie des amortissements passés en dépenses d'ordre de fonctionnement.

b. Les dépenses d'investissement

La présentation, ci-dessous, ne fait ni mention des restes à réaliser de 2020 à hauteur de 2 841 379.86 € ni du déficit de la section à la clôture 2020 de 3 688 193.74 €.

Ne sont repris ici que les crédits nouveaux 2021.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 21 706 269.45 €.

Dépenses d'investissement		Rappel budget 2019	Rappel budget 2020	BP_2021	Variation 2021/2020
Total des opérations d'équipement		12 842 094,16	11 875 265,65	14 910 985,99	25,6%
13	Subvention d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	3 123 021,42	5 558 500,16	3 510 088,46	-36,9%
10	dotations			35 195,00	
45	gestion des périls pour autrui			250 000,00	
Dépenses réelles		15 965 115,58	17 433 765,81	18 706 269,45	7,3%
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	-	-		
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	
Dépenses d'ordre		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,0%
Total dépenses d'investissement		18 965 115,58	20 433 765,81	21 706 269,45	6,2%

1) Les opérations d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 14 910 985.99 € et se répartissent comme suit :

OPERATION	BP 2021	
10_EGLISE ST MARTIN	RAR	
	CREDIT NOUVEAU	105 000,00
	BUDGET TOTAL	105 000,00
11_INFORMATIQUE	RAR	30 669,80
	CREDIT NOUVEAU	Cloturée
	BUDGET TOTAL	30 669,80
15_GARE/PERCHE	RAR	148 364,91
	CREDIT NOUVEAU	1 525 637,50
	BUDGET TOTAL	1 674 002,41
16_COMPLEXE LEO LAGRANGE	RAR	556 768,47
	CREDIT NOUVEAU	6 288 661,00
	BUDGET TOTAL	6 845 429,47
17_VIDÉOPROTECTION	RAR	67 814,97
	CREDIT NOUVEAU	125 000,00
	BUDGET TOTAL	192 814,97
19_RESERVE FONCIERE	RAR	33 818,40
	CREDIT NOUVEAU	415 118,00
	BUDGET TOTAL	448 936,40
20_ECLAIRAGE PUBLIC	RAR	865 001,22
	CREDIT NOUVEAU	576 200,98
	BUDGET TOTAL	1 441 202,20
21_SPORT	RAR	69 579,56
	CREDIT NOUVEAU	117 000,00
	BUDGET TOTAL	186 579,56
22_VOIRIE	RAR	186 055,80
	CREDIT NOUVEAU	2 313 419,18
	BUDGET TOTAL	2 499 474,98
23_EQUIPEMENT DE VOIRIE	RAR	194 438,20
	CREDIT NOUVEAU	clôturée
	BUDGET TOTAL	194 438,20
24_CULTURE	RAR	6 685,80
	CREDIT NOUVEAU	170 500,00
	BUDGET TOTAL	177 185,80
29_BATIMENTS SCOLAIRES/ECOLES	RAR	67 993,36
	CREDIT NOUVEAU	688 423,23
	BUDGET TOTAL	756 416,59
30_BATIMENTS COMMUNANUX	RAR	201 904,13
	CREDIT NOUVEAU	505 000,00
	BUDGET TOTAL	706 904,13
31_VILLE JARDIN	RAR	59 154,88
	CREDIT NOUVEAU	625 000,00
	BUDGET TOTAL	684 154,88
32_PROPRIETE URBAINE	RAR	
	CREDIT NOUVEAU	18 000,00
	BUDGET TOTAL	18 000,00
34_CIMETIERES	RAR	28 486,96
	CREDIT NOUVEAU	41 500,00
	BUDGET TOTAL	69 986,96
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	RAR	98 190,79
	CREDIT NOUVEAU	316 144,80
	BUDGET TOTAL	414 335,59
39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	RAR	226 452,61
	CREDIT NOUVEAU	1 080 381,30
	BUDGET TOTAL	1 306 833,91
TOTAL	RAR	2 841 379,86
	CREDIT NOUVEAU	14 910 985,99
	BUDGET TOTAL	17 752 365,85

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 3 510 088.46 € correspondant :

- au remboursement en capital de la dette communal pour 3 500 088.46 € ;
- au remboursement de dépôts et cautionnements pour 10 000 € ;

Depuis 2016, le remboursement de la dette en capital est plus important que le remboursement de ses charges d'intérêts.

En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46.72% de l'annuité contre aujourd'hui 70.56% en 2021.

